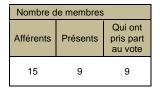
Commune de Saint-Rémy-du-Plain

Compte rendu de séance

Séance du 17 Juin 2019



Date de la convocation 07/06/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Publication du :20/06/2019 L'an 2019, le 17 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémydu-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

<u>Présents</u>: M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves

Excusés : M. BERRUYER Cyrille, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, Mme

ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan Absent(s): Mme LEGRAND Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. BELLIER Dany

Objet(s) des délibérations

2019-031 - Contrat SEGILOG (informatique mairie) :

2019-032 - Conseil en énergie partagé - CEP :

2019-033 - Composition du conseil communautaire en 2020 :

2019-034 - Travaux " rénovation d'un bâtiment communal en salle associative et en logement " : demande de subvention DSIL- Contrat de ruralité :

2019-031 - Contrat SEGILOG (informatique mairie) :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques de la mairie arrive à échéance le 30 juin prochain.

La société « SEGILOG » propose de renouveler ce contrat pour trois années au tarif suivant :

- 2349€ HT par an pour « cession du droit d'utilisation » des logiciels
- 261€ HT par an pour la « formation assistance ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société « SEGILOG » et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

2019-032 - Conseil en énergie partagé - CEP :

LE PAYS DE FOUGERES a ouvert à la fin de l'année 2005 une mission énergie dont l'un des principaux rôles est d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Energie Partagé – CEP. Ce service repose sur la mise à disposition de conseillers énergies, pour les communes adhérentes à l'association, qui a pour tâches :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement, parc automobile)

- La réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique
- L'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de Rénovation
- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux

"LA COMMUNE" adhère pour une durée de 3 ans au service de Conseil en Energie Partagé développé par LE PAYS DE FOUGERES et s'engage à verser une cotisation annuelle de :

- 1.20€ par habitant (Pop DGF 2018) pour 2019
- 1.24€ par habitant (Pop DGF 2019) pour 2020
- 1.28€ par habitant (Pop DGF 2020) pour 2021

Actuellement, Couesnon Marches de Bretagne prend en charge 50% du coût d'adhésion des communes de son territoire.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à ce service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2019-033 - Composition du conseil communautaire en 2020 :

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2020, les communes et les intercommunalités ont la possibilité de procéder à la détermination du nombre et de la répartition des sièges du futur conseil communautaire, selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT avant le 31 août 2019.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors de la réunion de bureau communautaire, le scénario d'accord local portant le nombre de conseillers communautaires à 39 a reçu un avis favorable.

Après avoir pris connaissance des deux scénarios possibles : répartition de droit commun ou répartition selon un accord local, le conseil municipal de ST REMY DU PLAIN, s'est prononcé pour une répartition selon un accord local ce qui porterait le nombre de conseillers communautaires à 39 dont deux pour la commune de ST REMY DU PLAIN.

2019-034 - Travaux " rénovation d'un bâtiment communal en salle associative et en logement " : demande de subvention DSIL- Contrat de ruralité :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation d'un bâtiment communal vacant situé au « 12, rue de l'église » en salle associative au rez-de-chaussée et en appartement à l'étage peuvent faire l'objet d'une demande de subvention DSIL Contrat de ruralité.

Après délibération, le conseil municipal décide :

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention DSIL Contrat de ruralité

• D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'accord cadre, la convention financière 2019 ainsi que tout autre document relatif au contrat de ruralité.

Questions diverses

Réclamation des habitants du « Moulin à Vent »

Les habitants demandent un raccordement à l'assainissement collectif. Le conseil municipal prend note de cette demande. Une étude va être menée afin d'étudier l'avenir du lagunage actuel qui arrive à saturation. Dans l'immédiat, le raccordement du lotissement du Moulin à vent n'est pas envisageable.

Compte-rendu réunion « Agence de l'eau » sur les possibilités pour l'évolution du réseau d'assainissement collectif.

Une réunion a eu lieu en mairie de Marcillé Raoul, le 11 juin dernier en présence des élus des deux communes et de Mr SOURDIN de l'agence de l'eau, dans l'hypothèse, d'une mutualisation de la station d'épuration de Marcillé Raoul.

Les communes de Couesnon Marches de Bretagne sont en zone de revitalisation rurale et Marcillé et ST Rémy en zone prioritaire. Ceci permet de pouvoir prétendre à des subventions sur les études et sur les travaux qui en découlent. (Sauf les extensions).

La commune va se rapprocher de Mr JAN (technicien à l'agence départementale du pays de Fougères) afin d'établir un cahier des charges à transmettre à des cabinets d'études. Le cabinet retenu sera chargé d'établir un diagnostic sur les 2 communes pour connaître les paramètres des deux stations et la faisabilité du projet.

Contrat de dératisation. :

Le contrat passé avec FARAGO n'est pas reconduit. (Montant annuel : 1013.53€HT (399.88 € de produit et 613.65 de MO et déplacement).

La société propose l'achat de produits raticide et souricide par la commune (sachet de 50g par carton de 6Kgs : 54€HT)

A revoir à la prochaine réunion. Se renseigner sur les conditions de stockage de ces produits.

Concours des maisons fleuries : Concours reconduit par inscription. Date limite : 13 juillet 2019

Achat d'une sono pour la salle des fêtes :

Nouvelle activité à partir de septembre 2019 au sein de l'USSR. Le conseil municipal est favorable à cette acquisition. Demander des devis pour la prochaine réunion.

Prévoir également l'achat d'un micro-ondes et voir l'installation de groom sur les portes qui donnent sur la rue des carrières.

<u>Information sur différents travaux : Démolition de la classe préfabriquée et travaux au « 12, rue de l'église ».</u>

Classe préfa: Désamiantage les 22 et 23 juillet et démolition à partir du 25 juillet

<u>« 12, rue de l'église »</u> : Travaux retardés car la commune ne peut pas déposer une demande de Permis de Construire sur la même unité foncière que NEOTOA.

Syndicat de "la vallée du Couesnon" :

Mr RAPINEL signale que la décision prise est de continuer avec les 4 communes restantes pendant quelques mois voire une année ou plus.

<u>Courrier réclamation compteur LINKY</u>. Le conseil municipal n'est pas compétent pour ce genre de réclamation.

<u>Commission « sport »</u> : Mr le LERAY donne un compte-rendu de ce qui a été voté au sein de Couesnon marches de Bretagne.

Rappel du 1^{er} au 20 juillet : Consultation du public sur l'adressage

Commémoration « Bitonnerie » le dimanche 7 juillet 2019

Date prochaine réunion de conseil le 19 juillet

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 19/06/2019 Le Maire Yves LERAY